

*SE-UNSA de la Nièvre
15 rue Albert Morlon
58000 NEVERS*

*A Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de la Nièvre*

Le 15 novembre 2006

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SE-UNSA national a saisi le ministre de l'Education Nationale sur les difficultés rencontrées par les enseignants pour la mise en œuvre des évaluations de CE1.

Il apparaît très concrètement que l'outil mis à disposition des enseignants est inadapté au repérage des élèves.

En effet, si on se réfère aux critères de cette évaluation, un fort pourcentage d'élèves se retrouveraient dans la catégorie « en grave difficulté » et serait donc concerné par la mise en place d'un PPRE.

Cela engendre deux difficultés majeures :

- cela ne reflète pas du tout la réalité du niveau d'acquisition des élèves repérés,*
- il est impossible d'un point de vue pédagogique et organisationnel de proposer un PPRE à tous ces élèves.*

Le ministre saisi de ces difficultés a demandé un rapport à la DEPP.

Dans l'attente des conclusions et de nouvelles instructions qui vont découler de ce rapport, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-UNSA donne la consigne aux enseignants de CE1 :

- de ne pas se baser sur les seuls résultats de ces évaluations pour déterminer les élèves devant bénéficier d'un PPRE ;*
- de vous transmettre par courrier un bilan des difficultés rencontrées.*

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette situation,

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes meilleures salutations.

*Jean-Claude LARTIGOT
Secrétaire Départemental*